

COMMUNE D ' YEVRES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 17 décembre 2008

Le 17 décembre, à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'Yèvres s'est réuni, en Mairie, sous la Présidence de Monsieur DOUSSET Dominique, Maire.

--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

Le procès verbal de la précédente séance, en date du 06 novembre 2008, est approuvé à l'unanimité.

--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE-GOUET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des nouvelles compétences validées par le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Perche-Gouet :

- Nouvelles Technologies Informations et Communications « Etude et mise en œuvre de réseaux pour permettre la couverture en communications électroniques à Haut et Très Haut Débit sur le territoire de la Communauté de communes du Perche-Gouet ».
- La zone d'activités du Parc d'Activités du Perche Eurélien reconnue d'intérêt communautaire.
- Extension de la compétence du Service Public de l'Assainissement Non Collectif à l'organisation de l'entretien des installations d'assainissement non collectif.
- Actions en faveur de l'emploi et de l'insertion des jeunes : participation à la mission locale Ouest et Sud de l'Eure-et-Loir.

Monsieur le Maire propose de valider la modification des statuts de la Communauté de communes du Perche-Gouet avec les nouvelles compétences désignées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve.

MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF PASS-FONCIER SUR LE LOTISSEMENT LA CROIX DU BUT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a cédé à la SAEDEL un terrain communal en vue d'y établir un lotissement en 2 tranches (dont une 1^{ère} tranche de 30 lots). Il précise qu'il serait particulièrement avantageux pour les futurs acquéreurs d'adopter le dispositif Pass-Foncier afin de développer l'accession sociale à la propriété en faveur des primo-accédants.

Monsieur le Maire souligne que ce dispositif implique que la commune accorde aux futurs primo-accédants du lotissement « La Croix du But » respectant les conditions d'éligibilité au Pass-Foncier une aide d'un montant de 1 500 € pour une maison individuelle destinée à être occupée par 3 personnes au plus et 2 000 € pour 4 personnes et plus.

Monsieur le Maire précise que dans le cas de la cession dans un délai de 5 ans à compter de la date d'acquisition en dehors des conditions de sécurisation prévues par le dispositif, l'accédant s'engage à restituer l'aide initiale accordée par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- d'affecter la somme de 10 000 € à 5 aides d'accès sociale à la propriété, soit une aide forfaitaire maximale de 2 000 € par résidence principale.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Comité Interprofessionnel du Logement pour l'Eure-et-Loir pour la mise en œuvre du Pass-Foncier.

CONVENTION DE DISPONIBILITE OPERATIONNELLE AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention de disponibilité opérationnelle avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours, concernant deux sapeurs pompiers volontaires du Centre de Secours de Brou, employés par la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

PERTE POUR CREANCES IRRECOURVABLES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de plusieurs produits irrécouvrables adressés par la Trésorerie de Brou.

Le montant de ces produits s'élève à 43,64 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de porter « en perte pour créance irrécouvrable » la somme de 43,64 €.

DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FONDS DE PEREQUATION 2008

Le Conseil Municipal décide de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Général d'Eure-et-Loir, l'octroi d'une subvention de 21 535 € sur le Fonds Départemental de Péréquation, au titre de l'année 2008, pour divers achats et travaux.

PRET C.D.C. MAISON TRAMBLAY : AUTORISATION D'EMPRUNT SANS PREFINANCEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, délibère pour le financement de cette opération. Monsieur le Maire est invité à réaliser, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un emprunt d'un montant de 287 000 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ce prêt.

REHABILITATION DE LA MAISON TRAMBLAY : **CHOIX DU COORDONATEUR SPS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs devis pour la mission de coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé pour la réhabilitation de la Maison Trambly.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir la société APAVE et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU **LOGEMENT DE L'ECOLE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement du logement de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la SELARL LEGENDRE pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet, tenant compte de ses références et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat.

RESULTAT ENQUÊTES PUBLIQUES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les enquêtes publiques destinées à recueillir les observations du public sur le déclassement et l'aliénation :

- d'une partie d'un chemin communal (CR n° 155 dit « de Duan ») à Duan, au profit de Monsieur BRIERE Max,
- d'une partie d'un chemin rural (CR n° 122) à Villecoy, au profit de Monsieur SOLLET Dominique,
- d'une partie d'un chemin rural (CR n° 8) à La Saudière, au profit de Monsieur MARCHAND Roland,
- d'une partie d'une voie communale (VC n° 11 bis) à Morville, au profit de Monsieur GOUIN Gérard,

ont eu lieu du 16 au 30 octobre 2008.

Monsieur Armel MALABOEUF, Commissaire Enquêteur, a rédigé son rapport, dont la conclusion autorise la Commune d'Yèvres à poursuivre ses démarches en vue de faire aboutir ces dossiers.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide :

- le déclassement des parties de ces chemins communaux et ruraux,
- l'aliénation au profit des acquéreurs,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes de ventes à intervenir et toutes pièces s'y rapportant.

ACQUISITION FONCIERE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente avec Monsieur Clément ROSARIO, de la SCI VANN, pour la parcelle située 2, Rue du Pont.

DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE LOGRON DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DU SECTEUR RURAL DE BROU

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une demande de retrait de la commune de Logron du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du secteur Rural de Brou.

Vu la délibération du Comité Syndical du S.I.A.R., en date du 02 octobre 2008, refusant cette demande,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse la demande de retrait de la commune de Logron du S.I.A.R.

DEMANDES DE SUBVENTIONS SUR LE FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDES AUX COMMUNES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Général des subventions sur le Fonds Départemental d'Aides aux Communes, pour :

- des travaux de réhabilitation du réseau d'eau pluviale,
- la création de bureaux socio-éducatifs au logement de l'école,
- la création d'une voie piétonne le long de la Route Départementale 955,
- l'acquisition d'une parcelle sise 2, Rue du Pont, dans le cadre d'une opération de sécurité.

LOTISSEMENT LA CROIX DU BUT : ATTRIBUTION DU LOT ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres a retenu l'entreprise CEGELEC, pour les travaux d'éclairage public du lotissement de La Croix du But.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

ECLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT LA CROIX DU BUT : DEMANDE DE SUBVENTION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL ELECTRIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental Electrique peut subventionner les travaux d'éclairage public du lotissement La Croix du But.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter de Monsieur le Président du Syndicat Départemental Electrique une subvention pour ces travaux.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

* sur la procédure de mise en concurrence, pour le contrat de transport scolaire communal, à compter du 1^{er} septembre 2009.

* sur le bon déroulement de la distribution des bons d'achat.

* que la commission d'appel d'offres du Logement Dunois, pour la création de logements Rue Narcisse Billard, aura lieu le 21 janvier 2009.

* que les enveloppes « prêt à poster » sont en cours d'élaboration.

* sur le recensement de la population, réalisé en 2006 : une légère augmentation est à noter par rapport à 1999.

* d'une demande pour vendre des pizzas à emporter, place de l'église, le samedi en soirée. Le Conseil Municipal, considérant l'avis favorable des commerçants de notre bourg, à l'unanimité, donne son accord et accorde la gratuité du droit de place.

* sur les dates du parcours du cœur : 28 et 29 mars 2009. Le Conseil Municipal décide d'organiser les randonnées pédestre et cycliste le dimanche 29 mars.

* que le bulletin municipal est en cours d'élaboration.

* sur le projet de construction d'une gendarmerie à Brou : les communes du canton sont sollicitées pour participer au financement. Des informations complémentaires devront être apportées avant une prise de position du Conseil Municipal.

- Monsieur le Maire fait le point sur les travaux :

* les travaux d'aménagement de l'espace traiteur à la salle récréative sont terminés.

* aménagement de la RD 955 : les glissières de sécurité seront installées début 2009.

- Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal :

* d'une demande de subvention de la Maison Familiale de Beaumont-les-Autels : le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

* d'une demande de subvention du Lycée Paulsen de Châteaudun : le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

* de plusieurs remerciements pour des subventions communales versées.

- Monsieur PERRY informe le Conseil Municipal sur les orientations budgétaires 2009 de la Communauté de communes concernant la commune (agrandissement de l'accueil périscolaire, étude pour le haut débit).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 heures.